



MAIRIE
DE
POUILLON
40350 - LANDES

N° de Registre :2025/ 14
6/1 -police municipale

Arrêté municipal interdisant l'utilisation du skate Park

Le Maire de Pouillon,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'en raison des contrôles de sécurités non effectués par un organisme agréé des modules du skate Park, **ils sont interdits à l'utilisation ;**

ARRETE

ARTICLE 1 : Il est interdit d'utiliser les modules de skate avant contrôle de sécurité et confirmation d'ouverture.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera transmis à la gendarmerie, et affiché en Mairie et à l'entrée de l'aire de jeu.

Fait à POUILLON, le 24 janvier 2025.

Le Maire,

Thierry LE PICHON

